## DÉCLARATION DU GOUVERNEUR DEVANT LA COMMISSION DES FINANCES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, LE 5 MARS 2003

À la suite de la publication, le 7 février dernier, des études demandées au secrétaire général, la Banque de France s'est engagée dans une phase de très large consultation en rencontrant de nombreux parlementaires, élus locaux et responsables des collectivités territoriales. J'ai rencontré en particulier le président de l'Association des maires de France, le président de la Fédération des villes moyennes, le président de l'Association des petites villes, le président de l'Association des maires ruraux. Ces échanges, qui vont se poursuivre, ont été très approfondis et ont permis de nouer un dialogue constructif. La même concertation approfondie a été engagée avec les organisations syndicales de la Banque et une réunion a été organisée, vendredi 28 février, au cours de laquelle chaque organisation a pu transmettre ses messages et ses recommandations.

La Banque s'est engagée, depuis le début de ce processus de réforme, à respecter la plus grande transparence à l'égard de tous, les élus de la nation, les agents de la Banque et les partenaires sociaux. Cette méthode est exigeante mais elle est indispensable.

La réunion de cet après-midi de la Commission des finances revêt, de ce point de vue, une grande importance. Je suis frappé par la convergence de certains messages que vous avez bien voulu m'adresser et qui recoupent très largement ceux que j'ai reçus de la part de l'ensemble des responsables que j'ai rencontrés au cours de ces dernières semaines.

C'est la raison pour laquelle, après avoir entendu les membres de la Commission, je crois nécessaire de donner les quatre confirmations et précisions suivantes :

- en premier lieu, je confirme qu'il s'agit pour la Banque d'assurer complètement toutes les missions qui lui ont été confiées par le Traité et par notre pays, en rendant le meilleur service au meilleur coût;
- en second lieu, je confirme qu'il n'y aura, à l'occasion de la réforme du réseau, aucun licenciement, qu'il s'agisse des agents statutaires de la Banque ou des salariés non statutaires;
- en troisième lieu, je précise que l'un des principaux messages à retenir est que les approches régionales ne semblent pas appropriées. Je conclus donc d'ores et déjà, sur la base de toutes les informations recueillies, que l'organisation départementale serait pour la Banque de France le cadre de référence à la fois naturel et nécessaire;
- en quatrième lieu, je précise que le message concernant le surendettement des ménages me paraît également digne de la plus grande attention. Le service rendu aux usagers dans ce domaine est apprécié et revêt dans le contexte actuel une grande importance. Il devrait donc y avoir, après réforme, la préservation de la capacité d'accueil de qualité qui existe actuellement pour nos concitoyens surendettés.